

Notre établissement est heureux de vous accueillir cet été.

Afin de vous permettre de profiter en toute liberté de votre séjour, et suite aux récentes annonces gouvernementales, vous devrez présenter **une seule fois**, à votre arrivée, votre pass sanitaire (personnes de 18 ans et plus uniquement).

Ce pass valide vous permettra de profiter de l'ensemble des activités et lieux de détente et de loisir de notre établissement pendant toute la durée de vos vacances.(piscine, espace forme, restaurant)

Le pass sanitaire se présente sous forme numérique ou papier ; il s'agit d'une preuve soit :

1. de schéma vaccinal complet :
 - 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
 - 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
2. de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h
3. ou de test RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

N'hésitez pas en cas de question à vous rapprocher de nous.